

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 20 - votants : 25 dont 5 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE, à la mairie de FLEAC le lundi 25 mars 2024 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 12/03/2024

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, DIABY, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN,  
Mrs DAVIAUX, LABROUSSE, FREMINET, CALANDRAUD, LAGARDE, NICOLAS, SOGUEL.

ABSENTS EXCUSES :

Mrs CHAUVAUD, GUINET, LOJEWSKI, MORIN, MOUHICA, Mme GOMES DA COSTA

POUVOIRS : De M. CHAUVAUD à M. NICOLAS

De M. MOUHICA à M. SOGUEL

De M. GUINET à Mme LAINE

De Mme GOMES DA COSTA à Mme PLAIN

De M. LOJEWSKI à Mme CHEMINADE

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DESACHY

Délibération : 2024-03-11

Vote des participations intercommunales – articles 6561 et 65568

*Rapporteur : Hélène GINGAST*

Le budget 2024 de la Commune prévoit les participations communales aux organismes intercommunaux (syndicats) auxquels la Commune adhère ou aux charges intercommunales auxquelles elle a décidé de participer ou parce que la loi le lui impose. Toutes ces participations ne sont pas encore connues précisément à ce jour.

Elles sont prévues en dépenses de fonctionnement :

- à l'article 6561, pour un total de 106 838 € ;
- à l'article 65568, pour un total de 2 196 € ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, par 25 voix pour, 0 contre, et aucune abstention,

- ACCEPTE les propositions de participations détaillées dans le tableau ci-annexé et prévu aux articles 6561 et 65568 du BP 2024 de la Commune.
- AUTORISE Mme le Maire à signer les conventions éventuelles qui seraient à conclure ou toutes autres pièces et documents afférents à ces participations.

## AR Prefecture

016-211601380-20240325-DCM202403\_11-DE  
 Reçu le 26/03/2024  
 Publié le 26/03/2024

Art.	Libellé	Réalisé 2023	Proposition 2024
6561	Crèche familiale de St Yrieix (S.I.V.U.)	59 135,15	62 000,00
	Sauvegarde 321 et usages collaboratifs (A.T.D.)	2 639,00	2 691,78
	Appui aux logiciels (A.T.D.)	2 537,50	2 588,25
	Logiciel de gestion du cimetière (A.T.D.)	0,00	0,00
	RGPD (A.T.D.)	812,00	828,24
	Appui à la signature électronique (A.T.D.)	25,38	25,89
	Regal et hébergement messagerie (A.T.D.)	160,00	160,00
6561	AMO (A.T.D.)	3 225,06	3 289,56
	Volet numérique (A.T.D.)	3 717,38	3 791,73
	Volet numérique Multi site (A.T.D.)	929,35	947,94
	Volet numérique écoles (A.T.D.)	1 522,50	1 552,95
	Volet assistance sur logiciel des marchés Marcoweb (A.T.D.)	1 268,75	1 294,13
	Ouvrage d'Art (A.T.D.)	253,75	258,83
	SIG cartographie	0,00	900,00
6561	Syndicat Mixte Braconne Bois Blanc (S.M.B.B.B.)	773,00	899,90
6561	Syndicat intercommunal de la fourrière	3 573,00	3 900,00
6561	Syndicat dpt éclairage public (entretien réseau S.D.E.G.)	17 834,51	18 872,80
		21,45	22,52
6561	SDEG complément pour entretien lampes terrain foot	579,12	1 013,50
6561	Conseil en Energie Partagé (C.E.P.)	1 550,00	1 800,00
<b>TOTAL article 6561</b>		<b>100 556,90</b>	<b>106 838,00</b>
65568	Part aux frais d'Etat Civil de l'hôpital de St Michel	1 045,00	1 200,00
	<u>Elèves primaires et maternelles hors Commune :</u>		
	Angoulême	480,52	498,00
	Saint-Yrieix	480,52	498,00
65568	La Couronne	0,00	0,00
	Gond-Pontouvre	0,00	0,00
	Saint-Michel	0,00	0,00
<b>TOTAL article 65568</b>		<b>2 006,04</b>	<b>2 196,00</b>

AR Prefecture

016-211601380-20240325-DCM202403\_11-DE  
Reçu le 26/03/2024  
Publié le 26/03/2024

Fait et délibéré à FLEAC, le 25 mars 2024

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Hélène GINGAST



Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : **26 MARS 2024**

Réception du : **26 MARS 2024**

Mise en ligne le : **28 MARS 2024**

Le Maire, Hélène GINGAST

Voies de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

AR Prefecture

016-211601380-20240325-DCM202403\_11-DE

Reçu le 26/03/2024

Publié le 26/03/2024

RECUSÉ

RECUSÉ

RECUSÉ